

La lettre des écoles

Janvier 2022



Protocole sanitaire

Continuer à apprendre dans les meilleures conditions possibles



La progression de l'épidémie nous oblige à nous adapter sans cesse et à renforcer un protocole sanitaire contraignant mais nécessaire pour garantir la sécurité et la santé de tous. La Ville de Clamart a mis en place un certain nombre de mesures afin que les élèves et la communauté éducative puissent continuer à travailler dans les meilleures conditions possibles.

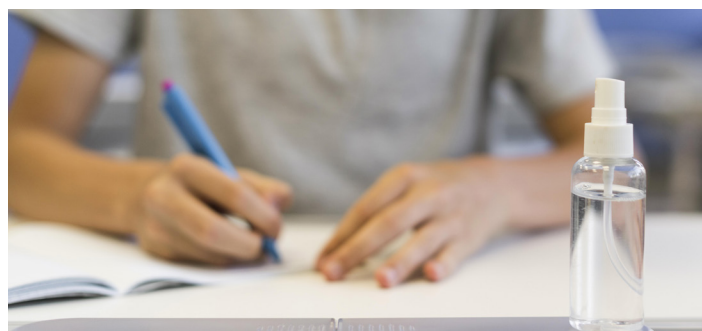
CIRCULATION DU VIRUS : ÉVITER LE BRASSAGE DES ENFANTS

Les mesures essentielles perdurent :

- Le maintien des 3 horaires d'arrivée et de sortie échelonnés : cette mesure permet de limiter le brassage des enfants à l'entrée des établissements mais également la présence de nombreux parents en même temps devant les écoles. Cette organisation est reconduite jusqu'aux vacances de février, date à laquelle un retour d'expérience sera mené.

- Le maintien par groupe de classe ou par groupe de niveau est appliqué sur tous les temps scolaires, péri-scolaires et durant les vacances. Lors des regroupements de structures, durant les vacances ou les SMA (Service Minimum d'Accueil) lors des jours de grèves, les enfants occupent des espaces différents selon leur école et ne se rencontrent pas.

- Lors du temps de restauration, **chaque enfant bénéficie d'une place spécifique à l'année**. Les aliments en libre-service ainsi que les couverts sont recouverts d'un film ou distribués par un seul et unique agent.



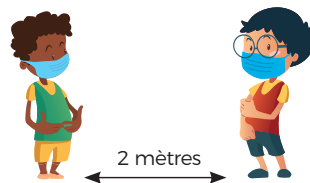
MAINTIEN DU MASQUE ET DES GESTES BARRIÈRES

Les adultes de l'école continuent à faire vivre l'application des gestes barrières par tous au sein des établissements. **Lavages de mains réguliers, port du masque, distanciation physique quand cela est possible etc.** Un affichage ludique destiné aux enfants à l'intérieur de l'école rappelle ainsi l'importance de continuer à adopter les bons réflexes.

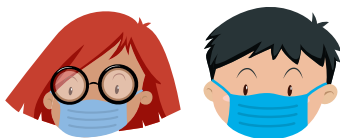
Bien entendu, chacun veille également à faire appliquer ces mesures dans une ambiance non anxiogène pour les enfants, afin de leur permettre de vivre leur journée le plus sereinement possible.



ÉCHELONNEMENT
DES HORAIRES D'ACCUEIL



DISTANCIATION PHYSIQUE



PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE



HYGIÈNE DES MAINS



«Toutes les écoles sont nettoyées et désinfectées quotidiennement par les agents de la Ville avec Aquama, une solution virucide, écologique et sans danger répondant aux normes européennes.»

DES MASQUES FFP2 POUR LES ENSEIGNANTS

La Ville fournit depuis le début de la pandémie **des masques chirurgicaux et FFP2** à tous les agents qui travaillent dans les écoles. Aussi, pour aider les enseignants, les AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) et les directeurs d'école, la Ville a distribué près **de 10 000 masques FFP2** afin de les protéger au mieux dans le cadre de leurs missions. La Ville fournit également des autotests dans les écoles en cas d'urgence.



MAINTIEN DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE GRÂCE AU NUMÉRIQUE

Le déploiement du numérique, la distribution de tablettes aux élèves mais également **l'ouverture de la plateforme Oze**, qui permet des échanges dématérialisés entre les professionnels et les familles assureront une continuité pédagogique en cas de reconfinement ou d'isolement des enfants et des enseignants.



Dans le cadre du plan pluriannuel numérique éducatif, la Ville a doté en septembre 2021 puis en janvier 2022 tous les enfants de CP et CE1 de tablettes numériques. Par ailleurs, chaque école est dotée de classes mobiles pour les autres niveaux. Grâce à la plateforme Oze, tous les enfants bénéficient

d'un accès à un Espace Numérique de Travail performant : il permet une communication plus aisée entre les enseignants, les équipes d'animation et les familles sur les projets réalisés au sein de l'école et une transmission des documents pédagogiques en cas de fermeture de l'école.



*Distribution de tablettes numériques par **Monsieur le Maire** et **Iman El Balkali**, adjointe au maire déléguée aux Affaires scolaires et au Projet Éducatif, le 25 janvier dernier dans une classe de CE1 à l'école primaire Jean De La Fontaine.*

LE POINT SUR LA VACCINATION DES 5/11 ANS

Le centre de vaccination municipal situé **20 rue du Parc au Jardin Parisien** a ouvert des créneaux spécifiques pour la vaccination **des enfants de 5 à 11 ans, les samedis 22 janvier, 12 février et 5 mars**. La réservation se fait via **Doctolib** ou par téléphone au **01 46 62 35 72**. Afin de rendre ce moment plus agréable et rassurant, des animations sous forme d'ateliers sont proposées aux enfants.

À savoir : pour être complète, la vaccination pour les 5-11 ans doit faire l'objet d'une première injection puis d'un rappel, 3 semaines après la première dose. Les enfants sont accueillis par un binôme médecin/infirmier. L'autorisation écrite des deux parents est nécessaire pour la vaccination de l'enfant. Les formulaires d'autorisation sont téléchargeables sur Doctolib au moment de l'inscription.



Vaccination des **5/11 ans** le **22 janvier** au centre de vaccination du Jardin Parisien

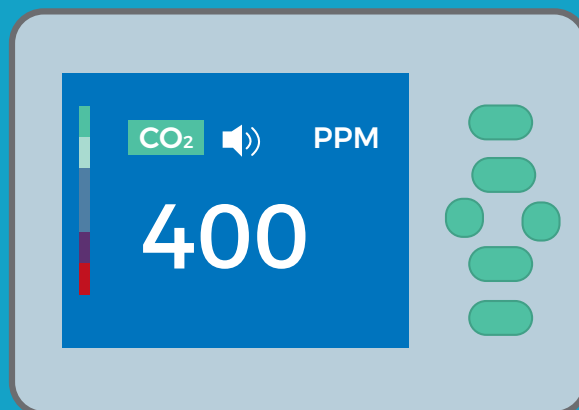
 [voir vidéo sur Clamart.fr](#)

Capteurs de CO₂

Depuis le mois de décembre, des capteurs de CO₂ ont été installés, dans les réfectoires de toutes les écoles et dans quelques dortoirs, pour mesurer la qualité de l'air et faciliter l'aération des locaux. En fonction du taux de dioxyde de carbone, ces boîtiers permettent de préciser quand il est nécessaire d'aérer

les lieux et constituent des instruments utiles pour lutter contre la propagation du virus.

La Ville poursuivra ses efforts en 2022 pour continuer à améliorer la qualité de l'air intérieur des écoles, qui constitue un élément important du bien-être des enfants à l'école.



Contact

Direction de l'Éducation
Tél. : 01 46 62 35 35

www.clamart.fr




VILLE DE
Clamart